

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE ROBIAC – ROCHESSADOULE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 76 - 2025

Séance du 19 décembre 2025

Date Convocation : 12/12/2025

Date Affichage : 12/12/2025

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 9

Nombre de procurations : 3

Nombre de voix exprimées : 12

L'an deux mille vingt-cinq et le dix neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Robiac-Rochessadoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Robiac-Rochessadoules, Salle des Conférences, sous la Présidence de Monsieur CHALVIDAN Henri, Maire.

Présents : Mr CHALVIDAN Henri, Maire, Mr D'ORIVAL Jean-Marc, Mme LEZE Christine, Adjoints, M. CONTANDRIOPOULOS Yves, M. GONNET Thierry, Mme MILLET Cécile, Mme AGRA Régine, M. PERCETTI Jérôme, Mr PONTET Jean-Luc

Absents ayant donné procuration : Mme ADAM Agnès a donné procuration à Mr CHALVIDAN Henri, Mme PELATAN Nicole a donné procuration à Mme LEZE Christine, et Mme THOMASSET Marie-Christine a donné procuration à Mr D'ORIVAL Jean-Marc

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Christine LEZE

Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION SUR LES PRODUITS DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réduire la vitesse excessive des véhicules en traversée du hameau de La Valette.

Il propose dans un premier temps la pose d'écluses, afin de protéger l'accès d'une maison à l'entrée du hameau qui est extrêmement dangereux. La chaussée est assez large pour conserver une largeur minimale entre le trottoir et la bordure de l'ilot. La visibilité est suffisante des deux côtés. Ce dispositif obligera les voitures qui descendent de ralentir pour s'engager dans une manœuvre de déboitement.

Il est aussi proposé de mettre des feux « récompense », solaires, aux abords de l'école Ferdinand Chalmeton à la Valette afin de garantir une vitesse minimale pour l'accès à l'école des enfants et de leurs parents et du bus.

Il propose donc à l'assemblée de présenter au Conseil Départemental, pour 2026, une demande de subvention sur le Produit des amendes de police.

Après étude, un devis sur la pose d'écluses a été reçu de l'entreprise LTP pour un montant de 24 660 euros hors taxe comprenant les travaux en amont, la pose ainsi que la signalisation obligatoire pour 2 écluses.

Les 2 feux récompenses solaires coûtent 12 798 euros hors taxe (pour 2 feux).

L'exposé de son Président entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser son Maire à solliciter, pour 2026, une subvention sur le Produit des amendes de police auprès du Conseil Départemental pour les deux projets cités ci-dessus pour un montant total de 37 458 € HT.

Le Maire,
M. Henri CHALVIDAN

La Secrétaire,
Mme Christine LEZE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication le

Accusé de réception en préfecture
030-213002165-20251219-20251219_762025-DE
Reçu le 29/01/2026